

## La liste citoyenne

### Le « vieux » monde

Alors évidemment, les ceusses dont on a parlé dans nos trois précédents numéros du turbulent ne vont pas apprécier ce qui va suivre. Tout ce qui peut entamer peu ou prou leur sacro saint pouvoir les ré- vulse « grave ». Ce n'est pas compliqué, si nous voulons changer positivement la manière de faire de la politique il faut bannir les magouilles politiciennes.

C'est mal parti parce que La Dépêche du Midi nous apprend (10 juillet 2019) qu'une rencontre a eu lieu entre le PS ariégeois, le P.C.F., le PRG et génération S et titre « Le retour de l'union de la gauche ». Fadaise ! Il s'agit tout au plus d'un rassemblement des dinosaures au point d'eau. « Tu m'aides à conserver ma grande ville et je t'aide à conserver ton petit village ». Ce donnant donnant d'appareils pue l'entente bidon où les citoyens ne comptent que pour du beurre.

N'en déplaise à ces « messieurs » encartés, ils ne représentent qu'une infime partie de la population.

En Ariège, tout partis confondus, ils ne représentent « à tout casser » qu'un ou deux milliers d'individus, pas plus, comparé à un peu plus de 153 000 habitants au dernier recensement [INSEE 2016](#). Comme au niveau national, en Ariège, les possesseurs de carte politique ne représentent pas plus de 1 à 2 % de la population.

**Les citoyens libres que nous sommes  
représentent donc 98 %**

**Le fait d'avoir en poche un petit bout de carton  
(à jour ou non de ses cotisations) n'apporte  
pas la preuve que leur intelligence politique  
soit supérieure à la nôtre.**

### La liste citoyenne

Le retour de la gauche, s'il y a, ne sera certainement pas ce qu'espère (pépère) ce quatuor du vieux monde. Partout des listes citoyennes voient le jour et c'est très bien ainsi. Ce qui veut dire que nous ne laissons plus les partis politiques décider des programmes et des candidatures à l'élection. Vous aurez peut-être du mal à le croire, mais l'équipe du Turbulent travaille sur cette question depuis des années et nous discutons de cette perspective depuis longtemps déjà.

**En règle générale, c'est le programme qui est le plus important !** Bien entendu, ce programme citoyen sera élaboré en lien étroit avec la population et en simultanéité avec la constitution de la liste. Les femmes et les hommes qui la composent sont connus pour leur attachement à l'intérêt général et à la vie associative. Les membres de partis politiques s'ils ne sont pas exclus ne sont en tout cas pas majoritaires. Dans l'idéal, la tête de liste (le ou la futur(e) maire sera choisi(e) parmi les non encartés. Chaque candidat(e) déclarera sur l'honneur oralement et par écrit qu'il respectera impérativement ce programme. Il ou elle s'engagera de la même manière à signer [la charte éthique de l'association Anticor](#). L'équipe, si elle est élue, ne se contentera pas de confier à « l'opposition » la présidence symbolique de la commission des finances comme cela se fait habituellement. Elle se verra confier un véritable rôle de contrôle de légalité des actions de l'équipe gestionnaire. S'il n'y a pas d'élus d'opposition, l'équipe municipale favorisera la création d'une association citoyenne qui jouera indépendamment ce rôle de contrôle. C'est le moyen le plus sûr d'empêcher par avance toute dérive de l'équipe gestionnaire et de rassurer l'ensemble des citoyens.

# La liste citoyenne suite...

## Un vrai rôle pour l'opposition

Alors, vous nous direz (peut-être) que le code électoral n'autorise pas cette option. La réponse est simple :

**Ce que la loi n'interdit pas est permis, il suffit de le vouloir.**

Voir [Le mémento du maire](#) Attention, ce document n'est ni un polar ni un roman d'amour et ce n'est pas tout à fait l'idéal pour une soirée au coin du feu avec l'être aimé, mais c'est une mine d'informations pour ceux qui, comme le diable, s'intéressent aux détails.

Quels sont les avantages d'une telle solution ?

Il n'y a pas de perdants. Il y a ceux qui gèrent et ceux qui contrôlent. Les conflits de personnes s'estompent quand bien même les désaccords persistent.

**Les citoyens sont assurés que les élus gestionnaires ne sont pas en mesure de tricher. Ces derniers sont plus tranquilles car la suspicion disparaît d'office.**

Une liste citoyenne qui intégrerait cette promesse avant l'élection s'honorerait aux yeux de tous les citoyens de la commune.

Encore plus fort si c'est possible (n'en jetez plus !) s'il n'y a qu'une seule liste qui se présente (donc assurée d'être élue) elle réservera des places aux opposants afin qu'ils aient aussi la légitimité de l'élection. Bien sûr, il faut s'assurer que ce ne soient pas des candidatures fantômes et de connivence.

## Après l'élection

Les élus minoritaires assistent aussi aux séances des appels d'offres et des soumissions de la commune aux entrepreneurs. Ainsi dès le départ, les possibilités de conflits d'intérêts ou de prise illégales d'intérêts disparaissent de facto. Il seront également (pourquoi pas) chargés de transmettre les documents administratifs demandés par les habitants.

## La participation citoyenne

Depuis très longtemps l'habitude a été prise d'écarter les citoyens des lieux de décisions. Ainsi, alors que la loi indique que toutes les réunions des collectivités territoriales sont publiques, rien n'est réellement fait pour favoriser la présence du public. C'est quasiment la politique du huis clos, comme si les citoyens gênaient et que leur parole ne vaille pas tripette.

À l'inverse, il faut donc créer les meilleures conditions de leur participation, quitte à ajouter un caractère festif aux dites réunions.

L'idée généralement répandue est que le public n'a pas le droit à la parole lors d'un conseil municipal. Mais,

c'est totalement faux ! La loi dit que seuls les conseillers municipaux participent aux votes, mais rien n'interdit que leurs décisions soient prises après un grand débat avec la population. L'équipe municipale fera plus et mieux pour que les citoyens assistent en plus grand nombre aux réunions du conseil

municipal. **Il faut en finir avec la culture du secret.**

**Outre une meilleure connaissance de la date du conseil municipal et de son ordre du jour, les citoyens comme les conseillers doivent être informés suffisamment à l'avance du contenu des dossiers qui seront soumis aux votes du conseil municipal. Ils doivent avoir la possibilité de consulter ces dossiers en mairie.**

Le comité des fêtes pourrait être associé à la popularisation de la réunion. Il pourrait aussi relayer l'information sur le contenu de l'ordre du jour du conseil et programmer les événements festifs qui accompagneraient les réunions. Repas, danse et concerts etc...

**Si la réunion du conseil municipal est une fête, la population y assistera.**

Les anciens élus, maires, adjoints et conseillers peuvent bénévolement constituer un conseil des sages dont le rôle consultatif serait au service de tous.

